

NOTE D'INFORMATION

AMELIORER LES POSSIBILITES D'EMPLOI DES JEUNES DE LA MANO RIVER UNION (MRU)

MECANISME DE FONDS COMPETITIF
POUR DES INITIATIVES CONDUITES
PAR DES JEUNES



The Youth Employment Network



1 QUEL EST LE CONTEXTE DU MÉCANISME DE FONDS ?

Le mécanisme de fonds compétitif pour l'emploi des jeunes soutient des projets d'emploi des jeunes à petite échelle et innovants soumis par des organisations conduites par des jeunes en provenance des pays de la MRU (Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria et Sierra Leone). Des subventions allant de 2 000 à 50 000 \$US seront allouées à des propositions innovantes choisies par un Comité de Sélection sur la base de critères préétablis.

Objectif

Le principal objectif du mécanisme de fonds est de permettre à des organisations de jeunes locales/régionales/nationales de prendre une part active dans des projets générateurs d'emplois. Le mécanisme sert à repérer et à aider des projets à petite échelle et innovants susceptibles d'offrir des possibilités d'emplois pour des jeunes (âgés de 15 à 30 ans).

Management

Le mécanisme de fonds est géré par le Secrétariat du Réseau pour l'emploi des jeunes (YEN), un partenariat inter-agences entre les Nations unies, l'Organisation internationale de travail (BIT) et la Banque mondiale. Des soutiens sont donnés par le gouvernement du Japon, la Banque mondiale et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida).

Le mécanisme de fonds fait partie d'un programme plus large d'emploi des jeunes pour les pays de la MRU – le Programme multipartite pour l'emploi productif et décent des jeunes dans les pays de la MRU coordonné par l'ONUDI.

2 QUI SONT LES CANDIDATS ÉLIGIBLES ET QUELS SONT LES PAYS DE MISE EN ŒUVRE ?

Candidats éligibles et pays de mise en œuvre

Les candidats éligibles sont des organisations à but non lucratif, officiellement inscrites et non gouvernementales conduites par des jeunes dans les pays de la Mano River Union. Par « conduites par des jeunes », on entend des organisations dans lesquelles des jeunes dirigent le Conseil d'administration/le comité de direction et/ou le personnel essentiel de l'organisation. Leur objectif principal devra être centré sur la création ou la promotion d'emplois décents pour les jeunes. Afin de pouvoir signer un accord de subvention, les candidats doivent être des personnes morales. Un(e) candidat(e) ne pourra pas soumettre plus d'une proposition au titre d'un même appel de propositions.

Projets éligibles

Les propositions devront contribuer à l'emploi des jeunes et bénéficier directement à des jeunes marginalisés dans l'un quelconque des domaines suivants :

- **Projets et services communautaires** : par ex. construction et entretien (rénovation/construction de logements) ou projets environnementaux (eau, ramassage des ordures, etc.).

• **Entrepreneuriat des jeunes** : par ex. aide à la rédaction de propositions pour la création de jeunes entreprises ; compétences de base de gestion d'entreprise ; mise en relation avec des institutions de microcrédit et d'autres sources de financement ; ou mise en relation de jeunes entrepreneurs avec d'autres entreprises.

• **Transition de l'école à la vie active** : par ex. aide à la recherche d'emploi et conseils d'orientation, associant une formation sur le tas et des travaux d'intérêt général ou une formation en classe et une formation sur le tas avec une expérience de travail rémunéré.

• **Formation professionnelle pour les jeunes** : par ex. une formation professionnelle incluant un apprentissage professionnel, l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul – programmes d'alphabétisation destinés à de jeunes adultes, programmes de 2e chance et d'équivalence en association avec des compétences de base.

• **Autonomisation économique des jeunes femmes** : par ex. des projets englobant des activités génératrices de revenus et d'indépendance économique pour des jeunes femmes de zones rurales ou urbaines.

Partenariats

Les candidats pourront présenter une candidature avec ou sans partenaires supplémentaires. Toutefois, les partenariats avec d'autres acteurs tels que des entreprises privées, associations professionnelles, fondations ou organismes publics sont encouragés. Ces partenaires peuvent aussi bien être locaux que venir de l'étranger. Ainsi, les ONG internationales peuvent faire office de partenaires dans le cadre du mécanisme.

Durée du projet

Les projets doivent être menés à terme dans les 12 mois consécutifs au premier versement de fonds.

Co-financement

Un apport de contrepartie (25% minimum du montant de la subvention, en fonds ou en nature, par ex. en heures de travail) par l'une des organisations engagées dans le projet est une condition requise.

Langue

Les propositions doivent être soumises en Anglais ou en Français.

3 COMMENT POSER SA CANDIDATURE?

Les formulaires de candidature devront être remplis et envoyés au Secrétariat du YEN avant la date limite fixée au 14 février 2009. Des règles de candidature ont été mises au point pour aider les candidats à remplir ce formulaire et il convient de les lire en complément de la Note d'Information. On peut se procurer les documents sur www.ilo.org/yen.

4 QUEL EST LE PROCESSUS DE SÉLECTION ET QUELS SONT LES CRITÈRES DE SÉLECTION ?

Processus de sélection

Toutes les propositions reçues avant la date limite feront l'objet d'un triple processus de sélection. (1) Le Secrétariat du YEN procédera à une première évaluation de toutes les propositions pour établir une liste de candidats présélectionnés et une liste de réserve. (2) Une réaction sur les propositions issues de leur pays respectif sera demandée au Directeur de la Jeunesse de chacun des quatre pays. (3) Les propositions présélectionnées seront présentées à un Comité de Sélection, qui procédera à la sélection définitive des candidats. Des fiches de synthèse sur les projets sélectionnés seront publiées sur le site web du YEN. Les critères de sélection sont les suivants :

Critères de sélection

1. **Choix des objectifs** : viser à améliorer les possibilités d'emploi de jeunes marginalisés âgés de 15 à 30 ans dans des zones rurales et/ou urbaines.
2. **Innovation** : dans quelle mesure le projet proposé diffère des approches existantes. Le YEN s'intéresse particulièrement aux projets qui présentent une approche, méthode ou technologie nouvelle.
3. **Durabilité** : capacité en termes d'organisation et de compétences techniques de poursuivre les activités à l'issue du financement par les fonds alloués.
4. **Résultats et mesurabilité** : résultats et réalisations bien définis et quantifiables. Tous les projets doivent faire apparaître des résultats tangibles.
5. **Potentiel de croissance** : possibilité d'appliquer le projet à une plus grande échelle ou de le reproduire ailleurs.
6. **Partenariats** : possibilité d'instaurer des alliances stratégiques et de réunir des parties prenantes très diverses.
7. **Promouvoir l'égalité des chances** : favoriser l'intégration et la participation active des jeunes femmes.

Les attributions de fonds seront sélectionnées sur une base sous-régionale compétitive. Toutefois, le Mécanisme et le Comité de Sélection s'efforceront d'aboutir à une répartition sous-régionale équitable en allouant des fonds à au moins 3 ou 4 propositions par pays, en fonction de la qualité et du montant.

5 QUEL EST LE DÉLAI DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ?

Appel de propositions : **1er décembre 2008**

Date limite de réception des propositions : **14 février 2009**

Notification des attributions : **31 mars 2009**

Signature des accords de subvention avec les candidats sélectionnés et premier versement : **15 avril 2009**

Dernier versement : à la soumission du rapport descriptif et financier final à la satisfaction du Secrétariat du YEN.

Le Secrétariat du YEN se réserve le droit de demander un complément d'information à n'importe quel stade du processus de sélection.

6 INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Tournée de présentation du mécanisme de fonds

Une série de manifestations d'information sera organisée dans la MRU pour donner des renseignements d'ordre pratique sur le mécanisme de fonds. Elle tendra également à renforcer les capacités de candidats potentiels en offrant une aide pour l'élaboration de la proposition et pour les procédures de candidature. Les dates et lieux de rencontre seront annoncés sur le site www.ilo.org/yen.

Contrat, décaissement et contrôle financier

Suite à la décision d'attribuer une subvention, le (la) Bénéficiaire se verra offrir un contrat sur la base de l'accord de subvention standard du YEN. Cet accord établira notamment les droits et obligations suivants :

A la signature de l'accord, le (la) Bénéficiaire recevra un premier versement correspondant à 70% de la subvention. Le second et dernier versement (30%) sera réglé à la fin du projet sur validation des rapports technique et financier définitifs.

Le Secrétariat du YEN se réserve le droit de passer contrat avec des commissaires aux comptes extérieurs et indépendants pour qu'ils procèdent aux vérifications des dépenses d'au moins 5% des projets.

Si le (la) Bénéficiaire manque à mettre en œuvre le projet tel qu'indiqué dans l'accord, le Secrétariat du YEN se réserve le droit de suspendre des versements et/ou de résilier l'accord. La subvention pourra être réduite et/ou le Secrétariat du YEN pourra exiger le remboursement total ou partiel des montants déjà versés si le (la) Bénéficiaire ne respecte pas les termes de l'accord.

Etablissement de rapports

Des rapports financiers et techniques devront être soumis à mi-parcours et à la fin du projet.

Mise en commun des enseignements retirés

Toutes les propositions adoptées devront inclure une stratégie de suivi et d'évaluation afin de faciliter l'aspect pédagogique du mécanisme de fonds pour d'éventuelles reproductions et augmentations d'échelle des projets. Le mécanisme de fonds mettra en commun les outils et les enseignements retirés, par le biais de canaux de mise en commun des informations tels que des sites web et des lettres d'information. Qui plus est, les Bénéficiaires sont encouragés à participer à diverses manifestations de mise en commun de l'information pour présenter leurs expériences et apprendre de celles des autres.